



COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres en exercice 22

Nombre de membres présents 19

Nombre de membres votants 22

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, se sont réunis salle du conseil municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Olivier BARIÉTY, Maire d'Illiers-Combray, dument convoqués le mercredi 16 septembre 2026

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2026

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Olivier BARIÉTY, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Éric BRULÉ, Alexandra MERCIER, Paul ARVISET, Armand BARRAULT, Jean-Luc BERNARD, Virginie BILY, Dominique BOMBELLI, Bertrand CHAPPARD, Isabelle DE CREPY, Laetitia DELETOILLE, Frédéric GAUCHERON, Benjamin GOGUE, Sylvie LECUELLE, Martine MONTES, Jérôme PRIMAULT, Bruno SAILLANT, Irène SNAIDERO

Procurations : Laurence LOISELAY à Bertrand CHAPPARD, Nicolas LAUBERTON à Paul Arviset, Catherine FOURBET à Jérôme PRIMAULT

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

Le secrétariat est assuré par Monsieur Armand BARRAULT

Début de séance 20H05

Fin de séance 22H30

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05 et constate le quorum, informe que le secrétaire de séance sera Monsieur Armand BARRAULT. Madame Alexandra VANDEVELDE, secrétaire Générale est autorisée à participer à la séance ;

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil du courrier reçu de Madame Catherine GALAND informant de sa démission du conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique aux membres présents dans la salle :

« Nous sommes à 6 mois de notre élection et j'estime que notre connaissance des enjeux et du quotidien sont maintenant maîtrisés.

Je propose donc ce point d'étape factuel :

Notre priorité 1 portant sur l'intégration d'AMAZON dans notre paysage islérien est en bonne voie :

115 emplois, 80 logements sortant de terre d'ici à 2 ans sont des chiffres directs.

Notre priorité 2 portant la reprise des relations avec la communauté de communes qui est effective. Le maire est le 1^{er} vice-président de la CdC avec les délégations Santé, Mobilité, Tourisme, Economie de la zone à grande capacité.

Les premières réunions sur la gestion de l'eau potable sont en cours avec une réunion publique prévue le 14 octobre prochain.

Le projet du centre bourg (Halles) est lancé avec les premières études du CAUE.

Notre priorité 3 portant sur la sécurité, la santé et les associations est en finalisation :

Sécurité : recrutement d'un policier municipal effectif à compter du 1 octobre. L'achat de matériel de contrôle de la vitesse et des nuisances sonores est en cours via une convention commune avec la ville de Brou.

Associations : réalisation d'une Charte commune, et organisation de la journée des associations

Santé : 1 médecin Junior sera en place le 1er novembre (dispositif ARS et Département), la connaissance des acteurs est acquise, des pistes de travail sont en cours pour satisfaire les besoins dans le domaine curatif. Le statut de la maison de santé évoluera pour tendre vers une maison de santé pluridisciplinaire

Sur l'ensemble des domaines :

Agents de la Mairie/service du public

D'ici la fin octobre tous les agents de la mairie auront été auditionnés. Le recrutement d'une chargée de communication est fait depuis le 23 septembre.

Le 30 septembre lancement d'un recrutement d'un Chef des services techniques, monsieur Damien Halbout sera son adjoint direct.

Les réflexions d'un projet global portant sur l'ergonomie générale d'une nouvelle mairie sont lancées pour une réalisation dans 2 à 3 ans.

Le Maire et son équipe seront présent le 23 octobre sur le marché, début du projet « retrouvons de la proximité » qui verra des réunions de proximité dans l'ensemble de la commune d'Illiers (Bourg et hameaux)

Social

Maraude pour les canicules : 640 personnes visitées

Remise en place du CCAS avec la vision d'un social qui émancipe et un budget spécifique ;

Remise en place du repas des anciens le 13 décembre 2026.

Sport

Réouverture de la piscine le 1er juillet : 8000 entrées en 2 mois. Projet « nouvelle piscine » lancé la 1^{ère} quinzaine d'Octobre

Création d'une journée du sport liant les associations sportives locales et des nouveaux sports le 27 octobre

Concertation en cours pour la remise en place du Trail pour 2027

Ecoles

Travail en cours sur la végétalisation des cours de récréation et de la mise en place d'un plan canicule avec comme objectif d'assurer pour l'été prochain un lieu réfrigéré pour l'ensemble des élèves sans fermeture des écoles.

Projets Mairie Ecoles y compris collège :

Projet initié sur l'intergénérationnel

Projet initié sur la réappropriation de l'œuvre de Marcel Proust via la géographie physique et le patrimoine illérien

Projet initié sur l'industrie

Projet initié sur le 11 novembre (mémoire)

Urbanisme

Création d'une commission pour la remise à jour de notre AVAP/SPR

Infrastructures

Réunion globale SMAR/COMCOM/Département/Ville d'Illiers-Combray le 30 septembre pour « débroussailler » les responsabilités des uns et des autres.

Friches

Lancement des discussions sur les friches de la rue du gal Leclerc avec la SCAEL et la COOP de Bonneval

Patrimoine

Finalisation des travaux de la Chapelle de la vierge et des travaux supplémentaires de consolidation des Etais transversaux. Engagement d'un audit global sur l'Eglise pour planifier des travaux sur le long terme

Renouvellement du label Petites Citées de caractère en cours.

Journée du patrimoine avec visites ciblées

Eaux

Lancement d'une réflexion globale portant sur la gestion des eaux pluviales (écoulement récupération) pour lutter contre les inondations. Effort particulier sur Prétouville avec curage/broyage complet des fossés et projet trop-plein de la vallée de Jarry. Etudes lancées sur le plateau des Ecoles et sur les particuliers (route de Courville et Rue Gal Leclerc)

Sur l'eau potable réunion publique avec Aqualter : le 14 octobre 2026

Culture/communication

Mise en place de la saison culturelle dans Illiers-Combray avec en point d'orgue une pièce du répertoire classique

Recrutement d'une chargée de communication

Economie locale

Une boulangerie s'installe place de l'église

Une société d'intérim s'installe à Illiers-Combray

Création du business center dans les salles inoccupées de la maison des associations (valorisation des salles)

Installation d'un nouveau salon d'esthétique

Environnement

Mise en place des matinales de propreté

Lancement de la réflexion globale sur le fleurissement et l'amélioration des Arrivées et Sorties d'Illiers-Combray avec le CAUE

Je vous donne rendez-vous physiquement le 19 Mars 2027 pour le bilan global de cette première année »

ORDRE DU JOUR

1. ECOLES ELEMENTAIRES : MODIFICATION TARIF - AIDE AUX DEVOIRS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le tarif du service d'Aide aux devoirs proposés aux élèves des écoles publiques élémentaires à 2€/heure au lieu de 1.50€/heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 1 voix contre,

- **VALIDE** la modification du tarif du service de l'aide aux devoirs à 2€ de l'heure
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

2. CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLEGE MARCEL PROUST 2026-2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le collège Marcel Proust utilise les équipements sportifs de la commune.

De ce fait, il est nécessaire de signer une convention avec le Collège afin de définir les modalités de cette mise à disposition et de fixer les coûts horaires de location aux maximas autorisés chaque année soit :

De septembre à décembre 2026

Gymnase et dojo	17.29
Salle spécialisée et plateau EPS	4.71
Stade complet	18.85
Piscine	33.62 par ligne d'eau

Du janvier à juillet 2027

Gymnase et dojo	17.59
Salle spécialisée et plateau EPS	4.79
Stade complet	19.17
Piscine	34.18 par ligne d'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **FIXE** les coûts horaires de location aux maximas autorisés (en euros) comme proposés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Collège Marcel Proust et tout

3. APE LES CARTABLES D'ILLIERS – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle association des parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques d'Illiers-Combray vient d'être créée.

Dans ce cadre et afin de leur permettre de lancer leurs projets, les membres de l'association demande une subvention exceptionnelle à la commune d'un montant de 500.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00€
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

4. TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs de l'école de musique comme indiqué ci-après :

	Parcours découverte 10 instruments : 4 semaines sur chaque Instrument + Eveil Musical	Instrument + Formation Musicale (FM) Obligatoire + Ateliers	Formation Musicale seule	Instrument seul	2^{ème} Instrument	Ateliers (Chorale/Percussion)
Islériens	77€	175€	77€	120€	225€	66€
Anciens tarifs	90€	204€ 264€ (pour piano et guitare)	90€		261€	78€
Extérieur	123€	265€	123€	170€	325€	80€
Anciens tarifs	145€	309 393(pour piano et guitare)	145€		384€	90€
2^{ème} enfant				-30%		
3^{ème} enfant				-50%		

Tarifs Location Instrument

1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année	4 ^{ème} Année
Gratuit	30€	60€	80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus
- **INDIQUE** que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée de septembre 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

5. TARIFS MAISON DES ASSOCIATIONS et SALLE JULES AMIOT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre à disposition d'un professionnel une salle de la maison des associations et la salle Jules Amiot en attendant son installation sur la commune.

Les tarifs de cette mise à disposition seraient de :

- 1 000.00€/mois pour la maison des associations
- 150.00€/séance pour la salle Jules Amiot (selon planning de réservation)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

TARIFS LOCATION DES SALLES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir et de simplifier les tarifs de location des salles communales comme proposé ci-dessous :

TARIFS DE LOCATION DES SALLES

SALLE	Type de location	Particuliers, professionnels et associations extérieures	Pompiers, employés communaux et associations d'Illiers-Combray	CAUTIONS
G. BILLEBAULT	1 jour (24h)	420.00 €	50.00 €	Salle : 300,00 € Ménage : 200,00 € Sono, Vidéoprojecteur, rampe projecteurs :1000,00 € / élément (uniquement pour les associations).
	1/2 journée	210.00 €		
	Salle de réunion 1 jour (24h)	50.00 €		
	Salle de réunion 1/2 journée	30.00 €		
	Forfait cérémonie (du vendredi 12h au dimanche)	840.00 €	100.00 €	
J. AMIOT	1 jour (24h)	200.00 €	50.00 €	Salle : 150,00 € Ménage : 100,00 €
	1/2 journée	100.00 €		
	Forfait cérémonie (du vendredi 12h au dimanche)	400.00 €	100.00 €	Vidéoprojecteurs : 1000,00 € (uniquement pour les associations)
ESPACE FLORENT	1 jour (24h)	250.00 €	150.00 €	Salle : 3000,00 € Ménage : 100,00 €
	Week-end (du vendredi 12h au dimanche)	500.00 €	250.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

6. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de constituer la commission locale du site patrimonial remarquable et d'en désigner ses membres selon la composition suivante :

- Le Président de la commission et son second (si le président est le Maire)
- Le Préfet ou son représentant
- Le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant
- L'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant
- conseillers municipaux
- représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine
- personnalités qualifiées

Chacun des membres nommés devra avoir un suppléant.

NOM	ROLE	TITULAIRE / SUPPLEANT
Olivier BARIÉTY	Président	
Martial LOCHON	Vice-Président (Communauté de communes de Beauce et Perche)	
	Représentant de la Préfecture	
	DRAC	
	ABF	
Éric BRULÉ	Adjoint au Maire	TITULAIRE
Jean-Luc BERNARD	Conseiller délégué	TITULAIRE
Isabelle DE CREPY	Conseillère municipale	TITULAIRE
Françoise NIOCHE-SEIGNEURET	Adjointe au Maire	TITULAIRE
Alexandra MERCIER	Adjointe au Maire	TITULAIRE
Nicolas LAUBERTON	Conseiller municipal	TITULAIRE
Marie-Claude FRANCOIS	Personnalité qualifiée	
Michel LENFANT	Personnalité qualifié	
Michel MORICE	Personnalité qualifié	
Viviane PICQUERET	Personnalité qualifié	
Nataly POIRSON	Personnalité qualifié	
Frédéric ROHON	Personnalité qualifié	
Stéphanie DAMAS	Commerçante	
Lucas LABADIE	Commerçant	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** la liste des membres indiquées ci dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer les postes suivants :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Rédacteur | Au titre de la promotion interne |
| - Brigadier-Chef principal | Au titre d'un recrutement |
| - Vacataire | Au titre d'un besoin de remplacement ponctuel
dans le service entretien et restauration scolaire |
| - Assistant d'enseignement artistique | Au titre d'un recrutement |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **VALIDE** la création des postes indiqués ci-dessus
- **INDIQUE** qu'ils seront inscrits au tableau des effectifs
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

AIDE AUX TRAVAUX 2026 - SUBVENTIONS ACCORDEES N°6

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, 9 dossiers ont été retenus pour un montant total de 6 076.44€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'octroyer les subventions prévisionnelles d'aides aux travaux indiquées ci-dessus
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'octroi de ces subventions

7. EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission de surendettement des particuliers d'Eure et Loir et ou le Tribunal de Chartres ont décidé d'effacer les dettes des personnes indiquées dans les documents transmis par les services des finances publiques ; dans le cadre d'un plan de surendettement dont le montant total s'élève à : 1 553.30€

Le Conseil Municipal après en avoir avec 20 voix pour et 2 voix contre

- **ACCÉPTE** l'effacement des dettes dont le montant s'élève à 1 553.30€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 65

8. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES ANNEE 2026

Depuis 2005, le Fonds d'Aide aux Jeunes est géré par le Département. Ce fonds s'adresse aux Jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Chaque année, la commune participe au financement de ce fonds.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la participation de la commune à 300.00€ et indique qu'un courrier sera transmis au conseil départemental afin d'avoir le détail sur les aides apportées aux jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 1 voix contre,

- **APPROUVE** la participation de 300 euros au Fonds départemental des Jeunes pour l'année 2026
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation

9. PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 1991, le Fonds de Solidarité Logement a été mis en place dans le département d'Eure-et-Loir. Le Comité Directeur du F.S.L. a maintenu la participation des organismes sociaux, des organismes HLM et des collectivités locales à hauteur de 3 euros par logement.

Pour la commune d'Illiers-Combray, la participation au titre de l'année 2026 s'élève donc à 786 euros (pour 262 logements).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DONNE** son accord pour contribuer au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2026 pour un montant de 786 euros
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

10. INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

QUESTIONS DIVERSES

Piscine Montjouvin :

Cet été, la piscine a accueilli 8 000 visiteurs
Un bilan plus détaillé sera présenté ultérieurement.

Le Maire informe l'assemblée de l'installation d'un cabinet de kinésithérapeutes sur la place de l'Eglise

La municipalité a décidé d'acquérir de façon mutualisée avec la ville de Brou du matériel de contrôle (sonomètre, contrôle de vitesse ...)
Enfin, la commune a décidé d'engager les travaux de changements des lumières du stade pour un passage en LED.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil et le public que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 novembre 2026.

Rien ne restant à l'ordre du jour, fin de séance à 22h30.